



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIER - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_026

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation : 15/06/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
08	00	01
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPI, M Fabrice GAILLARD, M Alain PERROT, Mme Mélissa BOUCHE, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme RUFFAT Corinne, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Jean CRESPI a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Choix du blason pour la commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale.

M le Maire informe avoir pris attache auprès de Monsieur Jean-François BINON expert bénévole, sollicité pour son savoir-faire dans le domaine de la création de blason, qui à la suite des recherches a proposé 3 blasons avec description héraldique :

Blason n°1	Blason n°2	Blason n°3
Les haches évoquent le nom de la commune (défrichement) Les 3 pals de gueules (rouges) se trouvent dans le blason de l'Ariège	La tête de cheval sont les attributs de la St Martin (notre église porte ce nom) Les 3 pals de gueules (rouges) se trouvent dans le blason de l'Ariège	Le lion de gueules (rouge) se trouvent dans celui des " D'Espagne " Le vase se trouvent dans celui des " D'Orbessan "

Conformément aux échanges entre M le Maire et Mr BINON, le droit moral reste à ce dernier en tant que créateur, tandis que les droits patrimoniaux et d'usages sont acquis gracieusement à la commune.

Il convient donc d'approuver par délibération du conseil municipal le choix blason de Labatut avec son blasonnement, qui figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune de Labatut.

Il a été proposé un vote sur le choix du blason

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour & 1 abstention,

Approuve le **Blason n°2 (la tête de cheval et les 3 pals de gueules rouge).**



Dit que ce dernier figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune de Labatut.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Denis LEMOINE	Secrétaire de séance M Jean CRESPIY

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Foix le : 29/06/2026